

Définitions : phonologie et phonétique

Phonologie

C'est la branche des sciences du langage qui étudie les sons du point de vue fonctionnel, c'est à dire en tant qu'ils fonctionnent dans une langue, s'opposant et contrastant ainsi avec d'autres sons.

Les sons sont considérés en tant que faisant partie d'une structure.

La **phonologie** étudie comment sont agencés les sons d'une langue pour former des énoncés. Ce système de sons produit des significations.

La phonologie est propre à une langue donnée.

Phonétique

La **phonétique** étudie les propriétés physiques (articulatoires, acoustiques,...) des sons.

Elle s'intéresse aux sons eux-mêmes, indépendamment de leur fonctionnement les uns avec les autres. Les sons sont considérés en tant qu'unités physiologiques.

La phonétique fixe une transcription graphique des phonèmes. L'alphabet phonétique international (API) est un outil universel qui permet de transcrire les phonèmes de toutes les langues.

Mot

Dans le langage courant, un **mot** est une suite de caractères graphiques ou de sons formant une unité sémantique et pouvant être distingués par un séparateur (blanc typographique à l'écrit, pause à l'oral).

Cette définition n'est cependant pas linguistique et la notion de *mot* soulève d'importants problèmes d'identification.

Syllabe

C'est une unité naturelle, car elle correspond en français à un mouvement articulatoire de l'appareil phonique : mâchoire supérieure, mâchoire inférieure, lèvres, langue, voile du palais, résonateurs.

La production d'une syllabe est la résultante d'un mouvement articulatoire spécifique. C'est un groupe de sons prononcé en une seule émission de voix.

En français, la syllabe comporte obligatoirement une voyelle, et, le plus souvent, une ou plusieurs consonnes. Les consonnes ne peuvent constituer seules des syllabes, car elles sonnent avec une voyelle (d'où leur nom) ; les voyelles le peuvent.

Traditionnellement, on considère que la présence d'un *e muet* à la fin d'un mot ne crée pas une nouvelle syllabe. Des variations régionales de prononciation peuvent rendre un mot mono-syllabique, dissyllabique : l'important est d'appliquer toujours la même règle de découpage syllabique pour tous les mots.

Attaque et rime

La syllabe peut être divisée en unités plus petites : l'attaque et la rime.

L'attaque est la consonne ou le groupe de consonnes initial de la syllabe ; la rime est constituée par l'ensemble des phonèmes qui suivent.

Phonème

En phonologie, un phonème est la plus petite unité discrète ou distinctive, non dotée de sens, que l'on puisse isoler par segmentation de la chaîne parlée.

C'est une entité abstraite qui peut correspondre à plusieurs sons ; il est en effet susceptible d'être prononcé de façon différente selon les locuteurs ou son environnement au sein du mot.

Un phonème peut se combiner avec d'autres phonèmes pour former des unités de première articulation porteuses de sens.

On transcrit traditionnellement les phonèmes par des lettres ou des symboles placés entre des barres obliques, selon la règle : un phonème = un symbole. La liste des phonèmes d'une langue est une liste fermée qui diffère d'une langue à l'autre. En français, il existe 36 phonèmes.

L'identification des phonèmes d'une langue se fait en construisant des paires minimales, c'est à dire des paires de mots de sens différents et qui ne diffèrent dans leur forme sonore que par un seul son (sac/lac, solidaire/solitaire). Ce son peut alors être considéré comme un phonème.

Graphème

C'est la plus petite unité distinctive et significative de l'écriture.

Un phonème est traduit par un graphème : celui-ci est le plus souvent constitué d'une lettre, mais il peut l'être par plusieurs ([o] peut être transcrit par o, au, eau...). Inversement un même graphème peut correspondre à plusieurs phonèmes (eu par exemple).

En français, 36 phonèmes sont transcrits à l'aide des 26 lettres de l'alphabet, qui permettent de composer 190 graphèmes.

On peut classer les graphèmes en 3 catégories :

- les phonogrammes : graphèmes qui transcrivent des phonèmes (par exemple a)
- les morphogrammes :

grammaticaux qui marquent l'opposition masculin / féminin, singulier / pluriel, les désignations verbales...

lexicaux comme par exemple le *t* de petit ou le *d* de grand

- les logogrammes : la graphie ne fait qu'un avec le mot dont on ne peut la dissocier (sept/set/cette, lys/lice/lisse, coing/coin...)